

## CONTACTS UTILES POUR LES ENTREPRISES / COMMERCE RENCONTRANT DES PROBLEMES DE SECURITE ET / OU DES DIFFICULTES ECONOMIQUES CONJONCTURELLES (Trésorerie, paiement de charges...)

### 1. Cellule d'Information et de prévention des difficultés d'entreprise

**CIP Martinique : 0596 55 28 00**

Le Centre Information Prévention des difficultés vous propose des entretiens gratuits et confidentiels avec un expert-comptable, un avocat et un ancien juge consulaire. L'objectif pour vous :

- vous aider à mesurer les conséquences des difficultés rencontrées ;
- vous informer des possibilités offertes par les techniques de prévention ;
- vous inciter à prendre des mesures adaptées au redressement de sa situation.

Pour vous inscrire : <http://bit.ly/4883fgl>

### 2. CGSS MARTINIQUE

La CGSS met en oeuvre une politique de recouvrement amiable axée sur l'anticipation. Dès les premières difficultés, des accords d'échelonnement des dettes, de remises de pénalités et d'absence d'inscription de garanties sont possibles.

[Mediateur-urssaf@cgss-martinique.fr](mailto:Mediateur-urssaf@cgss-martinique.fr)

### 3. LA CCSF (Commission des Chefs des Services Financiers)

**Direction générale des finances publiques de la Martinique –**

**CCSF : [codefi.ccsf972@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:codefi.ccsf972@dgfip.finances.gouv.fr) ou 0596 59 06 59**

Lorsqu'une entreprise souhaite négocier le règlement de ses dettes avec plusieurs créanciers publics (administration fiscale ou sociale), elle peut le faire devant une instance, la Commission des Chefs des Services Financiers (CCSF). L'entreprise peut saisir la CCSF si elle est à jour de ses cotisations salariales et ceci lors de difficultés conjoncturelles et non structurelles.

Si la CCSF accepte d'accorder des délais de paiement et si l'entreprise respecte les délais de paiement en continuant à payer les charges courantes, elle pourra solliciter la remise partielle des majorations de retard et des pénalités (hors d'intérêts de retard complémentaire).

**La CCI Martinique peut également vous accompagner dans ces démarches. Contactez-nous au : 0800 28 10 28 (du lundi au vendredi de 8h à 17h et de 8h à 13h le samedi).**